

**DECISIONS DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
ASSOCIATION INTERCOMMUNALE ENFANCE ET JEUNESSE (EnJeu)**

Séance du 5 juin 2019 à Bursins

**Préavis N° 01-2019 du CODIR concernant les comptes et la gestion
de l'exercice 2018**

Le Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse

- Dans sa séance du 5 juin 2019
- Vu le Préavis du Comité de Direction
- Entendu le rapport de la Commission de Gestion
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

- d'approuver les comptes 2018 du volet scolaire ;
- d'approuver les comptes 2018 du volet bibliothèque ;
- de restituer la différence en faveur des communes, qui s'élève à CHF 932'714.42 ;
- d'approuver les comptes 2018 du volet accueil de jour ;
- de restituer la différence en faveur des communes, qui s'élève à CHF 697'907.81 ;
- de donner décharge au CODIR pour sa gestion durant l'exercice 2018 ;
- de donner décharge à la Commission de Gestion de son mandat.

Objet non soumis à référendum

**Préavis N° 02-2019 du Comité de Direction concernant une demande de crédit de construction
pour la création de deux salles de classes supplémentaires dans le bâtiment C du Martinet**

Le Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse

- Dans sa séance du 5 juin 2019
- Vu le préavis du Comité de Direction
- Entendu le rapport de la Commission des Finances
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide

- D'accorder un crédit de CHF 80'000.00 au Comité de Direction en vue des travaux de réaménagement des bâtiments A et C du site du Martinet afin d'y créer deux salles de classes supplémentaires.
- D'autoriser le Comité de Direction à utiliser les liquidités actuellement disponibles.

Préavis N° 03-2019 du Comité de Direction concernant une demande d'utilisation partielle du fonds de réserve pour réaliser un audit sur la piscine du Martinet et son bâtiment présenté dans le préavis N° 03-2017

Le Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse

- Dans sa séance du 5 juin 2019
- Vu le préavis du Comité de Direction
- Entendu le rapport de la Commission des Finances
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide

- D'approuver une dépense de CHF 50'000.00 pour réaliser un audit de la piscine et de l'état du bâtiment.
- D'approuver l'utilisation partielle du fonds de réserve pour financer cette dépense.

Pour le Bureau :

La Présidente :



Pascale Vollenweider

La Secrétaire :



Sandrine Vaucher

*Le référendum doit être annoncé par écrit à la Préfecture du District de Nyon dans un délai de **dix jours** (art. 110 al.1 et suivants LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, le Préfet prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public des communes membres (art. 110 al.3 et suivants LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de **30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art. 110 al.3 LEDP** (art. 110a al.1 et suivants LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de **Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours**. Si ce délai court pendant la période allant du **15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours** (art. 110a al. 1 et 105 1bis et 1ter par analogie)*